



# 5<sup>ème</sup> Journée Nationale des Gens du Voyage

Le 18 Novembre 2010 - Troyes

## *Programme*

■ **8h30**

Accueil des participants et ouverture du salon professionnel - Café d'accueil

■ **9h00**

Allocution d'ouverture :

- Thierry BLASCO, Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Troyenne en charge des gens du voyage

9H30

### ▼ **ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE : QUELLES AVANCEES DEPUIS 10 ANS ?**

- **Louis BESSON, Ancien Ministre, Président de la Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole**
- **Pierre HERRISSON, Sénateur de Haute-Savoie, Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage**
- **Christophe ROBERT, Délégué général adjoint, Fondation Abbé Pierre**
- **Désiré VERMEERSCH, Président d'Action Grands Passages (AGP)**
- **Francine SCHUTTE-JACOB, Déléguée nationale de l'UFAT, Présidente de « Jamais sans nous »**

La loi Besson du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a offert un véritable cadre juridique pour l'accueil des voyageurs : une aire d'accueil doit être créée dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants et, dans tous les départements, le préfet et le président du Conseil général doivent élaborer, après évaluation des besoins et des réalités, un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Celui-ci doit traiter l'ensemble des questions posées, de la scolarisation à l'insertion sociale et économique, mais aussi et surtout des problématiques d'habitat.

- Quels constats de l'accueil des gens du voyage après 10 ans ?
- Les problématiques d'accueil et d'habitat ont-elles évoluées ?
- Quels sont les freins à une application totale de la loi ?
- Comment concilier itinérance et sédentarisation ?
- Qu'en est-il des grands passages ?

■ **11h00**

Pause sur le salon professionnel



11h30

## ▼ LES GENS DU VOYAGE : DES CITOYENS COMME LES AUTRES ?

- Jean-Louis TOURAINE, Député du Rhône
- Joseph CHARPENTIER, Président de SOS Gens du Voyage
- Michaël RIGOLOTT, Formateur au CASNAV de Besançon
- Emmanuel LANDAIS, Directeur général de l'Adie
- Laurent EL-GHOZI, Président de la FNASAT
- Un représentant du Ministère de l'Intérieur (*sous réserve*)

La loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice d'activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe a réglementé la liberté de circulation des gens du voyage en créant notamment le livret et le carnet de circulation. La HALDE et la Commission Européenne y dénoncent « un permis de voyage » discriminatoire. Aussi, concernant l'accès au droit de vote, un délai de trois ans de rattachement à la même commune est imposé aux gens du voyage contre six mois pour les autres citoyens. L'accès au droit commun (travail, santé, éducation) est souvent complexe.

- Avantages et inconvénients des titres de circulation : faut-il les supprimer ?
- Pourquoi cette inégalité du droit électoral ?
- Comment renforcer l'accès aux services de droit commun ?

### ■ 13h00

Apéritif offert par Préf'Aire sur son stand

### ■ 13h15

Pause déjeuner

### ■ 14h30

Le Réseau Gens du Voyage : un outil de collaboration entre les professionnels en charge de l'accueil des gens du voyage



15h00

## ▼ QUEL ACCUEIL DES POPULATIONS ROMS SUR NOS TERRITOIRES ?

- **Dominique RAIMBOURG, Député de Loire-Atlantique (*sous réserve*)**
- **Alexandre LE CLEVE, Membre du Collectif National Romeurope**
- **Nicole KILL-NIELSEN, Députée européenne de la circonscription Ouest**
- **Florence HAYE, Première Adjointe au Maire de Saint-Denis**
- **Raphaël LOPEZ, Directeur départemental Adoma Seine-Saint-Denis**

Alors que Gens du voyage et Roms sont souvent confondus par le grand public, le droit français a établi une distinction forte entre les deux populations : en tant que citoyens français, seuls les Gens du voyage peuvent bénéficier des dispositifs d'accueil créés par la loi du 5 juillet 2000. Les Roms, nouveaux ressortissants européens grâce à l'élargissement de l'Union Européenne, migrent en France pour fuir la pauvreté et la stigmatisation subies dans leurs pays d'origine. Ils relèvent ainsi des dispositifs de prise en charge de migrants et demandeurs d'asile. Pourtant, leurs histoires et cultures sont intimement liées.

- Roms et Gens du voyage : qu'est-ce qui les rapproche ? Qu'est-ce qui les éloigne ?
- Les dispositifs d'accueil pour les Gens du voyage peuvent-ils s'appliquer aux Roms ?
- Sites d'accueil aménagés, villages insertion : quelles sont les solutions d'accueil pour les Roms ?
- Quel cadre juridique à venir avec la fin des mesures transitoires ?

### ■ 16h30

Clôture de la Journée

**Par Isabelle MERAND, Elue communautaire à Nantes Métropole, Conseillère municipale en charge des gens du voyage à Saint-Sébastien-sur-Loire, Présidente du Comité de Pilotage du Réseau Gens du Voyage**